

a l'impression qu'ils étaient offusqués d'être dans l'obligation de rendre visite à un roturier, fût-il commissaire impérial. Voici, en effet, ce que l'on peut lire dans la lettre que Wavrans adressa le 17 novembre au ministre plénipotentiaire Cobenzl : « Mrs de Boland, de Waldt, de Villers et Duprel me sont venus voir (à l'instar des abbés), ce dernier me demanda hier assez gauchement si on n'étoit pas dans le cas de me rendre la première visite et qu'il me faisait cette question parce que quelques-uns de l'ordre de la Noblesse l'avaient raillé de la démarche qu'il avoit faite de me la rendre ; j'entre dans ce détail pour observer à V.E. que Mrs. de Cassal et du Pondoye ne me sont en effet pas venus voir et que j'ai lieu de soupçonner que le premier ou tous les deux sont les moteurs de cette indécence ».

Deux jours plus tard, Wavrans peut écrire à Cobenzl que de Cassal reste seul à cabaler « de toutes ses forces », qu'il est le seul de tous les membres des Etats qui ne soit pas venu le voir, « car Mr. Dupondoye a convenu de bonne foy qu'il l'en avait empêché pendant 3 jours ».

Le 9 décembre prit fin la session des Etats au cours de laquelle furent votés la levée de 1.500 recrues et le subside ordinaire de 200.000 florins, « 10.000 de plus que l'année précédente et 167.000 fl comme don gratuit qui correspondaient approximativement à la somme demandée à ce titre ». ²⁵⁾

En tant que commissaire au recrutement, le marquis du Pont d'Oye qui, assisté du membre du Tiers Etat Ransonnet (v. fasc. XV) devait faire la levée de 270 recrues, se trouvait devant bien des difficultés qui sont énumérées comme suit dans la lettre que lui et les autres députés des Etats adressèrent le 16 décembre à Charles de Lorraine : mariages en grand nombre conclus depuis la dernière levée ; fuite des jeunes gens et impossibilité de les faire revenir tous « malgré les dispositions les plus sévères » ; 1.600 hommes, « les plus beaux et les plus robustes », sont employés aux chariots qui se trouvent être à l'armée française ; les Dragons de St-Ignon viennent recruter dans le pays tous les jeunes gens disponibles et ne se tiennent pas à la taille exigée pour la levée décidée par les Etats. En conséquence, les députés luxembourgeois demandent au gouverneur général d'interdire toute action aux recruteurs du régiment de St-Ignon « tant et si longtemps que les Etats n'auront pas fini la levée des 1.500 hommes qu'ils ont accordés à S.M. ».

Au cours de l'année 1760, se fit une nouvelle levée de 1.424 recrues. Pour ces opérations de recrutement qui lui demandèrent 46 jours, Philippe du Pont d'Oye touche une indemnité de 884 florins, 14 sols, 6 deniers. ²⁶⁾

« Les années passent, lisons-nous dans les manuscrits du docteur Witry, l'industrie du fer dans la province traverse une période de belle prospérité. Mais le marquisat de Pont d'Oye restait stérile et s'appauvriissait dans ces années de bonne conjoncture. » Et quand aux effets désastreux des dissipations de la marquise s'ajoutaient ceux de la crise qu'éprouvaient maintenant la majorité des maîtres de forges du Luxembourg — surtout ceux qui, comme notre marquis, ne dirigeaient pas eux-mêmes leurs entre-